



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

6 RÉSIDENCE ÉTIENNE AJDU
APPT. 1621
92220 Bagneux
Tel : 06 12 90 31 05
E-mail : lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr
Site Internet : www.lesjoyeuxmirauds.fr

Bagneux, le 11 octobre 2019

Mesdames, Messieurs,
Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Jean-Claude CALIF et Margareth FLÈCHE, pour l'Association Les Joyeux Mirauds ont le plaisir de vous proposer son traditionnel séjour de ski de fond à FONT-ROMEUE dans les PYRÉNÉES ORIENTALES du 18 au 25 janvier 2020 inclus.

Au même titre que cette année, Vous serez hébergés à la Résidence Les Ecureuils - 1 rue Jean Moulin 66120 FONT-ROMEUE.

Vous serez en pension complète en chambres double/ twin ou individuelles avec sanitaires complets, télévision ainsi que le wifi dans les parties communes. Le linge de toilette est fourni par l'établissement et les lits seront faits à votre arrivée. Les repas seront servis à l'assiette.

Nous vous demandons de bien noter que le ménage ne sera pas du tout assuré de la semaine hormis à votre arrivée et le jour du départ. Néanmoins, un nécessaire de ménage est à votre disposition dans votre chambre.

Les matinées et un après-midi seront consacrés au ski de fond et le reste du temps aux autres activités telles que la luge, des balades en raquettes, de la détente dans des sources d'eau chaude et une escapade en Andorre. Nous vous remercions d'avoir en possession votre pièce d'identité en cours de validité lors de cette excursion en cas de contrôle.

Cette semaine, placée sous le signe de la pluralité des activités, vous donnera le loisir de pratiquer le ski de fond avec un moniteur diplômé. Ainsi, cette escapade permettra avant tout à des personnes non ou malvoyantes et leurs accompagnateurs de s'offrir le charme des montagnes et de respirer le grand air.

Que vous soyez débutant ou confirmé, tous les niveaux sont acceptés puisqu'il n'est nullement question de compétition. Nous n'exigeons aucune licence handisport quelle qu'elle soit, toutefois, il est impératif pour chaque participant de nous fournir un certificat médical daté de moins d'un mois à compter de la date de commencement de la période de votre séjour, spécifiant de votre bonne santé, que vous êtes aptes à pratiquer du ski pour le loisir, à vivre en collectivité et à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple... Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule la responsabilité du participant pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieurs. (Se reporter aux conditions générales du

formulaire d'inscription que vous êtes censés avoir lu et que vous allez ou que vous avez approuvé et ou au règlement intérieur de l'Association Les Joyeux Mirauds disponible sur simple demande.)

Soulignons également que nous nous engageons à faire en sorte qu'un non ou malvoyant soit systématiquement accompagné d'un guide. Il n'est pas question d'un guide pour deux, mais bien un guide pour un. Pour cela, nous sollicitons des élèves de la faculté des sports de FONT-ROMEUE, dont la filière concerne les activités physiques adaptées. Ces jeunes viendront vous accompagner dans le cadre d'un stage qu'ils doivent effectuer pendant leur cursus pour cette discipline. Attention, ces étudiants ne seront pas habilités à dispenser des cours de ski mais seront seulement présents pour assurer votre sécurité et pour vous guider.

Très important : Comme cité ci-dessus, sur les pistes de ski, les déficients visuels sont guidés par les étudiants de la Fac de FONT-ROMEUE. Cela signifie que les accompagnateurs n'ont en aucun cas cette responsabilité qui peut être réfractaire surtout lorsque l'on vient pour la première fois à un séjour avec des non et malvoyants. En revanche, vous profiterez autant qu'eux de cette discipline et vous êtes libres d'en pratiquer à votre guise durant les matinées et l'après-midi prévu.

Pour une bonne marche du séjour et afin d'assurer au maximum la sécurité de tous et surtout pour le confort de votre chien, nous conseillons aux maîtres de chiens-guides d'Aveugles d'accepter exceptionnellement de ne pas venir avec leur compagnon. En effet, vous savez ce que c'est que des chiens en liberté, nous aimerions éviter qu'ils bousculent ou qu'ils fassent tomber des gens parfois peu sûrs d'eux sur des skis ! D'autant plus qu'ils seront interdits sur les pistes au même titre que les autres animaux. Nous remercions d'ores et déjà les personnes concernées de leur compréhension.

Le regroupement aura lieu le samedi 18 janvier 2020 à l'accueil PMR en gare de PERPIGNAN TGV aux alentours de 16 heures. Votre transfère d'environ une heure et demie s'effectuera soit en minibus ou par une navette jusqu'à la Fondation Jean MOULIN.

- Après vous être confortablement installé dans vos chambres, un dîner bien mérité vous sera servi durant lequel vous en profiterez pour faire connaissance les uns les autres.
- Le dimanche matin, vous irez à proximité du lieu d'hébergement louer les skis pour la semaine et les paires de raquettes.
- Vos soirées seront libres ou agrémenter des activités que vous voudrez bien partager avec tous les participants ou les autres vacanciers car des animations seront prévues mais nous n'obligeons personne à y participer.

Le retour aura lieu le samedi 25 janvier 2020 où vous reprendrez tous ensemble les minibus ou la navette pour la gare SNCF de PERPIGNAN. Les trains sont à prévoir à partir de 10 heures 30. Pour les personnes déficientes visuelles qui utilisent les services d'Accès Plus, nous vous demandons de prévoir votre prise en charge à partir de 10 heures.

Le séjour étant officiellement terminé après le petit déjeuner, le panier repas pour le déjeuner du retour sera à votre charge. Vous pourrez le commander et régler sur place si vous en souhaitez un.

Nota : Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.

Si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides pour cette manifestation est insuffisant, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Chacun doit impérativement veiller à venir avec des vêtements très chauds : chaussettes, pulls, pantalon imperméable ou combinaison de ski, bonnet, écharpe, gants et maillot de bains si vous

souhaitez vous baigner dans les sources d'eau chaude. Par ailleurs, si vous craignez le soleil, des lunettes anti UV et de la crème peuvent être nécessaires.

Grâce à Une subvention exceptionnelle allouée par la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France pour cette manifestation, l'Association Les Joyeux Mirauds est en mesure de vous proposer une escapade en montagne très abordable.

De ce fait, nous vous proposons le séjour au tarif de :

- ✚ 580,00€ pour les personnes déficientes visuelles ;
- ✚ 380,00€ pour les accompagnateurs valides.

- Un supplément de 110,00€ pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle vous sera demandé. Toutefois, ces dernières étant en nombre très limité, elles seront attribuées par ordre d'inscription. Premier inscrit, premier servi !

Ces montants comprennent :

- ✚ L'hébergement en pension complète ;
- ✚ La location du matériel de ski (chaussures, skis, bâtons) et les raquettes ;
- ✚ Les forfaits pour accéder aux diverses pistes ;
- ✚ Les cours durant 6 demi journées par un moniteur diplômé de l'École de Ski Française ;
- ✚ Pour les séances de ski, le service d'accompagnement individualisé des STAPS de FONT-ROMEU ;
- ✚ Les transports compris au programme ;
- ✚ L'entrée aux sources d'eau chaudes.

Ne sont pas compris dans ces tarifs :

- ✚ Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à PERPIGNAN quel qu'il soit ;
- ✚ Le supplément pour la chambre individuelle ;
- ✚ Les dépenses personnelles ;
- ✚ Le panier repas du retour ;
- ✚ Les consommations au bar ;
- ✚ Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus.

Vu le nombre limité de places disponibles, et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 2 décembre 2019. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse <https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> ou en nous retournant une version papier dûment rempli daté et signé et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Si un acompte était perçut ou reçut sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit pendant deux semaine et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Le solde doit être impérativement réglé avant le 10 janvier 2020 dernier délai. Pour des questions d'organisation, merci de bien vouloir respecter ce calendrier SVP.

Vous pouvez payer par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

Pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par tout moyen de communication une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier.

Seul le paiement des activités / manifestation sont possible par chèques vacances.

Attention, en cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par l'Association Les Joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le règlement intérieur à votre disposition sur simple demande seront prises en compte.

Échéancier d'annulation pour tout le monde

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Ce séjour ayant lieu en 2020, merci de nous envoyer en même temps que votre inscription et votre premier acompte, un chèque séparé de 30.00€ minimum qui constituera votre adhésion et ne sera encaissé qu'en début d'année prochaine. En effet, nous vous rappelons que si vous participez à un séjour avec l'Association Les Joyeux Mirauds, l'adhésion à notre Association est obligatoire. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. La partie adhésion dans le formulaire d'inscription est à remplir impérativement.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle car celle-ci vous permet de devenir membre de l'Association et vous couvre vis-à-vis des assurances souscrites par Les Joyeux Mirauds en cas de problèmes éventuels. Par ailleurs, chaque participant doit obligatoirement être autonome pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir seul et en capacité physique de participer aux activités. Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdit   profonde « communiquant par la Langue des Signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaires de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient au comité de l'Association de les prendre ou non après un entretien préalable.

Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti vomissements, désinfectants, pansements, crème solaire ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Afin d'organiser et d'assurer au mieux cette manifestation, sans omettre un niveau de sécurité et de confort optimal au cours de tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. La recherche d'accompagnateurs sympathiques surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, cette tâche reste l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par conséquent,, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota : Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certains de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas

être utilisé, vous serez averti par le responsable du séjour au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

N'hésitez pas à venir skier avec Les Joyeux Mirauds et ce dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Margareth, Sandra, Pierre, Jean-Claude et Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26
Agrément V.A.O. Arrêté 2015365-0002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.